

2024- 41

DÉCISION DU MAIRE AUTORISANT LA SIGNATURE
D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE EXPOSITION

« Dunes et Forêts, les gardiennes du Littoral »

Le Maire du BOUSCAT,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 28 mai 2020 confiant à Monsieur le Maire certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu l'arrêté municipal n° 2022 – 13 du 11 février 2022 portant délégation du Maire à Madame Emmanuelle Angelini sur le fondement de l'article L 20211 – 18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité, dans le cadre de la saison culturelle 2023/2024 de la ville du Bouscat, de signer des contrats et conventions avec des maisons de productions, des compagnies, des associations ou des prestataires d'évènements,

DÉCIDE

Article 1er : Une convention de mise à disposition de l'exposition « *Dunes et forêts, les gardiennes du Littoral* » est signée avec l'Association Cap Sciences, Centre de Culture Scientifique Technique et Industrielle Bordeaux Région Nouvelle-Aquitaine, située Hangar 20 Quai de Bacalan 33300 Bordeaux et représentée par son Directeur, M. Raphaël Dupin.

Article 2 : L'exposition sera installée à la médiathèque La Source du 18 au 29 mars 2024.

Article 3 : Les dépenses seront inscrites au chapitre 011.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville du Bouscat le 8/04/2024

Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée



Emmanuelle Angelini

41